

l'opinion qu'il entretient à cet égard. L'honorable représentant de Toronto-nord (M. Foster) a fait remarquer que le Parlement a le droit d'obtenir une explication relative-ment au chemin de fer de l'Etat, l'Intercolonial. Est-il vrai ce bruit d'après lequel on va céder cette voie ferrée à la Compagnie du Grand-Tronc ? Nous savons une chose, c'est que dernièrement, lorsque l'occasion s'est présentée de relier le Canada-Atlantique à l'Intercolonial, le Gouvernement n'a pas profité de cette circonstance favorable ; en cela il a négligé les intérêts du peuple, tout en nuisant à notre voie ferrée nationale. Belle était pour le Gouvernement l'occasion d'améliorer l'Intercolonial, mais les ministres ont pour principe, semble-t-il, de laisser ce chemin de fer s'en aller à la ruine pour le vendre ensuite au Grand-Tronc-Pacifique. A mon sens, cette politique ne rencontre pas les exigences de l'heure actuelle. Notre population comprend que la seule solution à la question des moyens de transport se trouve uniquement dans la nationalisation des voies ferrées. Si les membres de la droite croient que les électeurs leur ont confié la mission de combattre cette théorie, j'ose leur dire qu'ils se trompent. Il y a, dans notre pays, un parti national, qui voit ses rangs augmenter tous les jours et que la jeunesse favorise surtout ; ce parti demande, pour le plus grand bien du Canada, que l'Etat s'assure la possession du Grand-Tronc-Pacifique. Dès le début de l'exploitation de cette voie ferrée, un mouvement se fera dans le sens que je viens d'indiquer. L'application de cette politique permettra à notre peuple, surtout à la population d'Ontario et de Québec, d'espérer le redressement des griefs dont on se plaint lorsqu'il s'agit du Grand-Tronc et qui sont, aujourd'hui, plus sérieux que jamais. Les citoyens de Toronto et de Montréal, les manufacturiers, les expéditeurs et, en général, toute la population échelonnée le long de cette voie ferrée, font entendre des plaintes plus accentuées de jour en jour. Tous sont convaincus que le seul moyen de mettre fin à cet état de choses, c'est l'acquisition de ce chemin de fer par l'Etat.

On a parlé d'augmenter les privilèges constitutionnels dont jouissent déjà les territoires du Nord-Ouest. Il est grandement temps que cette idée se réalise. J'espère que cette législation sera libérale et de nature à donner un nouvel essor à la colonisation et au développement de cette partie du pays. Cependant, puisqu'on parle d'une autonomie plus grande pour le Nord-Ouest, on peut, me semble-t-il, réclamer des privilèges plus complets pour le Dominion même.

Le temps est venu d'opérer cette réforme. L'avenir ne m'inspire aucune crainte, non plus que les problèmes qu'il nous donnera à résoudre. Je n'hésite pas à déclarer que le Canada devrait jouir d'une plus grande autonomie que celle qu'on lui accorde maintenant. Je ne crains pas de dire qu'un temps viendra où le Gouverneur général disparaîtra, alors que le Canada sera un Etat indé-

pendant protégé par le drapeau britannique, et que le Parlement du Canada sera lui-même l'arbitre de sa propre constitution, au lieu de suivre la direction imposée par la mère patrie. Je n'ai pas peur d'exprimer l'espoir de voir se lever le jour où notre cour suprême sera le tribunal décidant en dernier ressort nos affaires judiciaires. Je le dis sans crainte : j'attends avec confiance le moment où le Canada négociera ses propres traités de commerce sous le protectorat de l'Angleterre. Je n'hésite pas non plus à dire que des questions de cette importance devraient appeler un peu l'attention des membres de cette Chambre.

On a parlé, aujourd'hui, ici même, de nos relations avec le reste de l'empire ; je ne crois pas me tromper en disant que la Chambre sera saisie d'une motion se rapportant à ce sujet. Mes idées se sont trouvées quelque peu modifiées par ce que j'ai lu dans les journaux. Si je saisis bien les signes des temps, le sentiment qui prévaut à la création d'un empire britannique composé d'Etats libres et indépendants sous le protectorat de l'Angleterre et n'obéissant pas à un grand conseil impérial, mais agissant d'après des traités conclus entre eux. Aussi, il devient donc de plus en plus nécessaire que les hommes choisis par ces collèges électoraux—ce que, malheureusement et je le constate avec regret, deviennent les parlements—soient des gens d'un caractère le plus distingué, aux idées les plus larges lorsqu'il s'agit de progrès, et qui représentent véritablement et honnêtement les sentiments de la population. Le grand point dans la vie parlementaire c'est, pour chaque député, de se bien pénétrer des sentiments exprimés par le peuple et de les prôner avec dévouement. En ayant en vue l'intérêt de la population, chacun des membres de cette Chambre travaillera à l'adoption de mesures nouvelles destinées à nous assurer des progrès de plus en plus sensibles. Le pacte fédéral dure depuis trente-huit ans et les progrès que nous avons faits au cours de cette période, sont considérables. Mais il faut tendre à plus haut sous ce rapport ; de nouveaux problèmes font l'objet des préoccupations nationales, et il faudra bien les résoudre et les appliquer. Il y a des espoirs conçus par l'imagination et qu'il faut transporter dans la réalité ; déjà quelques-unes de ces visions se sont réalisées.

J'espère que les nouveaux députés, principalement les jeunes, étudieront ces questions nouvelles, surtout les moyens à prendre pour réglementer les droits et pouvoirs des sociétés publiques auxquelles le Parlement accorde des chartes.

Tout le monde doit être frappé du grand développement que le Canada a subi. Tous les habitants du pays seront heureux d'apprendre que nos banques sont de plus en plus prospères, et que presque toutes songent à augmenter leur capital. Tous les jours une banque ou une autre augmente son capital et est fière de pouvoir dire que